



Déclaration de la CGT éduc'action 13 au CTSD 1^{er} degré du 2 juillet 2018

Au mois de février, la CGT dénonçait que, pour la 1^{ère} fois dans les Bouches-du-Rhône, la DSDEN ait eu recours à l'emploi de contractuels dans les écoles pour des missions de remplacement. En cette fin d'année scolaire, cette situation s'est reproduite. Pour l'année prochaine, l'administration annonce des changements de fiche de poste et un redéploiement des titulaires remplaçants pour essayer de rentabiliser les moyens alloués. Mais dans le même temps, c'est une baisse de 10 % du nombre de lauréats au CRPE qui est annoncée. Les difficultés à pourvoir les postes s'en trouvent accrues. Sous la façade de la priorité aux écoles bénéficiant de CP et/ou CE1 « allégés », c'est une dégradation des statuts des enseignants dans les écoles qui s'installe. Le refus de certains temps partiels ou de certaines autorisations d'absences en sont aussi la marque. Le gouvernement progresse dans sa politique économique et l'annonce survenue d'un plan de départ volontaire des fonctionnaires confirme cette ligne. La CGT continuera de s'y opposer.

Les derniers ajustements de la carte scolaire en fonction des variations des effectifs d'élèves conduiraient selon les documents présentés en groupe de travail le 25 juin dernier à 21 nouvelles fermetures de classes et 25 nouvelles ouvertures.

La CGT souligne que pour les collègues, il n'est jamais confortable de subir un repli provisoire avant de faire valoir ses droits à des conditions de repli plus favorables l'année suivante.

Par ailleurs, il nous a été très difficile de travailler sur les documents dans la mesure où aucune distinction d'effectif des CP et/ou CE1 n'a été établie pour les écoles en éducation prioritaire rendant certaines pages impossible à analyser.

Les revendications de la CGT restent les mêmes : 20 élèves par classe, des RASED (psychologues, maîtres E et G) autant que de besoins, une déconnexion du temps de travail des enseignants à 18h de celui des élèves à 26h hebdomadaires ; plusieurs enseignants pouvant intervenir dans la même classe sur des temps différents ou en co-intervention.

Pour finir, nous nous étonnons que la convocation au CTSD de ce jour fasse mention d'une séance de repli éventuel, fixée au 4 juillet 2018 ; date qui une fois de plus n'est pas conforme au règlement du CTSD (cf PV du CTSD du 15 février 2018).